



2280

EQUIPE RÉGIONALE D'APPUI TECHNIQUE DU FNUAP
BUREAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

LA PLANIFICATION PAR OBJECTIF (PPO)

PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE

Diana Lima Handem, CR en GPD
Dakar, Mars 1999

CADRE LOGIQUE DE PLANIFICATION APPLICATION SELON LE GENRE

ETAPE 1 PREALABLES

Liste de contrôle

1. Les structures de promotion de la femme sont-elles impliquées dans cet exercice de programmation
2. Les ♀ participent-elles à cet exercice de programmation ?
3. Existe-t-il des informations et des données relatives aux femmes et aux questions de genre ?
4. Les acteurs impliqués (institutions et individus) ont-ils été sensibilisés et initiés aux questions de genre

Questions de genre

Concernent essentiellement le cadre institutionnel

1. Existence d'une structure publique spécifique de promotion féminine
2. Existence d'une masse critique sur ces questions au niveau des structures publiques et non gouvernementales
3. Existence d'e groupes de pression au sein de la société civile
4. Les femmes occupent des postes de responsabilités au niveau des structures de planification

ETAPE 3
FORMULATION DU BUT
(objectif global)

Liste de contrôle

le but a-t-il été formulé sur la base d'un consensus

1. ayant permis la prise en compte des perceptions de σ et φ ? (intéressés directs et acteurs impliqués)
2. ressenti comme tel par les intéressé(e)s (σ et φ)?

le but formulé

1. Porte-il des bénéfices pour σ et φ ?
2. Répond-il aux besoins et priorités de σ et φ ? (intéressés directs et acteurs impliqués)
3. Se-t-il la réduction des inégalités sociales fondées sur le sexe ?
4. Offre-t-il des opportunités égales d'accès aux bénéfices de l'intervention aux σ et φ ?

Questions de genre / Indicateurs de résultats

Le but se pose en terme de :

création de conditions d'équité permettant :

1. d'assurer l'accès aux bénéfices de l'intervention pour σ et φ
2. d'impliquer les institutions de promotion de la femme dans la gestion, suivi et évaluation de l'intervention

promotion de l'égalité sociale entre les sexes portant sur :

1. de division de travail et de temps de loisirs
2. d'accès aux ressources et aux bénéfices du développement
3. de contrôle de ces ressources et de ces bénéfices
4. de participation et contrôle des instances de décision

ETAPE 4
ELABORATION DES OBJETS
(objectifs spécifiques)

Liste de contrôle

- Les changements identifiés comme les voies devant permettre d'atteindre le but**
 1. Concernent σ et φ ?
 2. Prennent en compte les besoins et priorités différentiels de genre ?
 3. Tiennent compte du potentiel du cadre institutionnel à opérer des changements en matière de genre ?

- Les objets élaborés**
 1. Offrent des opportunités égales pour σ et φ en terme de bénéfices de l'intervention entreprise ? (situation d'équité)
 2. Visent spécifiquement les hommes et les femmes ? (conditions et situation sociales étant différentes)
 3. Intègrent une dimension "renforcement institutionnel" permettant une optimisation de l'intervention des structures de promotion de la femme ?
 4. Intègrent une dimension coordination, concertation et partenariat nécessaires au changement du système social en ce qui concerne les questions de genre ?

Questions de genre / Indicateurs de résultats

L'objet se pose en terme de :

- Création de conditions d'équité axé sur :**
 1. L'amélioration des conditions de vie et de traitement des individus de sexe féminin
 2. L'implication de σ et φ dans la gestion, le suivi et l'évaluation de l'intervention

- réduction des disparités et des inégalités de genre portant sur :
1. la réduction des disparités socio-économiques (santé, éducation/formation, emploi, revenus, participation aux instances de direction et de décision);
 2. l'élimination de la discrimination à l'endroit des individus de sexe féminin
 3. le changement des relations inter-personnelles entre σ et φ

ETAPE 5
SPÉCIFICATION DES PRODUITS
(résultats attendus)

Liste de contrôle

par rapport aux groupes-cibles, les produits attendus

1. Concernent σ et φ ?
2. prennent en compte les rôles, le statut et la fonction sociale différentiels de genre qui conditionnent leurs accès aux bénéfices de l'intervention ?
3. prennent en compte spécifiquement les besoins et priorités de σ et φ ?

par rapport au cadre institutionnel, les produits attendus

1. intègrent le renforcement de l'institution étatique de promotion de la femme ?
2. visent spécifiquement les hommes et les femmes ? (conditions et situation sociales différenciées)
3. intègrent une dimension "renforcement institutionnel" permettant une optimisation de l'intervention des structures de promotion de la femme ?

Questions de genre / Indicateurs de résultats ; Les produits portent sur

la création d'un cadre institutionnel favorable au changement des relations de genre :

1. politiques et de programmes
2. textes législatifs (élaboration/révision) et les conditions de leur application
3. connaissance de la construction culturelle des relations de genre
4. le développement des capacités de coordination, suivi et évaluation de la structure publique de promotion de la femme
5. développement du partenariat avec les organisations de la société civile
6. implication des σ dans les actions visant la promotion des φ

- **l'amélioration des conditions de vie portant sur (besoins spécifiques et pratiques)**
 1. amélioration de l'état de santé en matière de reproduction des ♂ et des ♀
 2. amélioration du niveau de scolarisation des filles et d'éducation et de formation des ♀
 3. le droit à l'intégrité physique (violences), à la maîtrise de son corps (fécondité) et au choix personnel (conjoint, âge au mariage et modalités du mariage)
 4. l'autonomie économique (revenus, réduction de la surcharge de travail)
- **la réduction des inégalités de genre (besoins stratégiques) :**
 1. élimination de la discrimination à l'endroit des individus de sexe féminin
 2. partage, ♂ et ♀, des tâches domestiques, des responsabilités familiales et du pouvoir
 3. accès et contrôle des ressources égaux pour ♂ et ♀
 4. changement des relations inter-personnelles de domination entre ♂ et ♀
 5. modification des attitudes de l'♂ (complexe du chef de famille et manque d'estime de l'autre) et de la ♀ (manque d'auto-estime et d'auto-confiance) en terme de projection sociale

ETAPE 6
DÉFINITION DES ACTIVITÉS

Liste de contrôle

par rapport aux groupes-cibles

1. y-a-t-il des activités spécifiques, tenant compte des rôles et du niveau d'accès différents aux ressources et bénéfiques du développement par σ et ♀ ?
2. les ♀ sont-elles impliquées dans la gestion, suivi et évaluation de l'intervention ?
3. les σ sont-ils impliqués dans les activités concernant spécifiquement les femmes ?
4. des actions de sensibilisation aux questions de genre des σ et ♀ ont-elles été prévues ?
5. la recherche-action permettant de trouver les portes d'entrées pour la réduction des inégalités et une meilleure connaissance de la construction locale des rapports de genre est-elle prévue ?

par rapport aux acteurs impliqués dans l'intervention

6. y-a--il des activités de plaidoyer destinés à créer un environnement institutionnel et social favorable à la réduction des inégalités de genre ?
7. des activités internes de sensibilisation sont-elles prévues afin que les agents impliqués soient acquis à la nécessité de réduire les inégalités de genre ?
8. des activités de formation ont-elles été prévues (compétences des agents/analyse de genre, intégration de l'outil genre dans les activités professionnelles/la gestion de l'intervention /les pratiques institutionnelles) ?

☛ **Questions de genre / Indicateurs de progrès**

Les activités concernent essentiellement

☐ **l'environnement institutionnel**

1. le développement d'actions de plaidoyer (cadre politique, légal et judiciaire)
2. La réalisation de recherches qualitatives (questions de genre et portes d'entrées pour le changement)
3. la sensibilisation (décideur(e)s) et la formation des agents de développement/prestataires de services (genre comme outil d'analyse, d'intervention professionnelle et de pratique institutionnelle)
4. la valorisation de l'image sociale de la femme (médias, leaders d'opinions)
5. l'élimination des stéréotypes sexistes (institutions de socialisation formelles et non formelles)
6. la création d'un observatoire des droits de la femme
7. la dotation des structures de promotion de la femme des moyens nécessaires à leur action,
8. Le développement des structures de SR et des compétences de son personnel afin de prendre en compte les besoins des ♂ en matière de santé sexuelle et de la reproduction, en particulier de ceux des jeunes/adolescents
9. promotion et/ou consolidation des cliniques juridiques d'information et conseil
1. l'adoption de mesures favorisant l'égalité/équité en matière d'accès et contrôle des ressources/bénéfices du développement et de pouvoir (discrimination positive)

☐ **le renforcement des capacités et du pouvoir des femmes, avec un accent particulier**

1. le développement de l'alphabétisation fonctionnelle, de l'éducation et de la formation
2. Le plaidoyer pour augmenter l'accès au crédit
3. information et sensibilisation (droits, auto-confiance, équité pour les filles)

4. renforcement des associations et organisations féminines de la base
 5. la participation aux instances de décision et à la conception et planification du développement
 6. les besoins particuliers des adolescentes (milieu urbain/rural) en terme d'information (SR), de formation de protection sociale (grossesse) et juridique (violences)
- **l'équité pour la petite fille**
1. Adoption de mesures permettant d'augmenter le nombre de filles inscrites dans les écoles et de réduire les abandons en cours de scolarité
 2. l'élimination des mutilations génitales
 3. protection et prévention des violences domestiques (mariage forcé, surtravail) et des viols
 4. sensibilisation des parents et autres institutions de socialisation (conditions d'équité)
 5. développement des actions d'EMP au niveau formel et non formel (stéréotypes sexistes, estime de soi et de l'autre)
- **l'implication des hommes**
1. Création de conditions facilitant l'accès des hommes aux services de SR
 2. information/sensibilisation en vue du changement des attitudes et des comportements relatifs aux rôles, statuts et fonction sociale qui différencient ♂ et ♀ (partage des responsabilités domestiques et parentales, respect de l'intégrité physique et des choix de la femme ...)
 3. implication dans les activités concernant la promotion des femmes et l'équité pour la fille

ETAPE 7
INDICATEURS OBJECTIVEMENT
VÉRIFIABLES

Liste de contrôle

1. Sont-ils désagrégés par **sexe** ? ?
2. Tiennent-ils compte des perceptions, des besoins et priorités des ♂ et ♀ ?
3. Les résultats qui en sont attendus tiennent-ils compte des différences de genre, en terme de rôle, de statut et de fonction sociale
4. Sont-ils réalistes au regard de la situation relatives aux différences et aux relations de genre ?

ETAPE 8
RISQUES ET POSTULATS
(suppositions)

Liste de contrôle

Risques

au plan socio-culturel

1. Interférence du savoir-être dans l'identification et le choix des problèmes à traiter
2. l'ignorance de l'influence de la culture dominante qui explique que les perceptions, besoins et priorités des hommes soient mis en exergue (culture patriarcale)
3. l'insuffisance d'informations sur les questions de genre (recherche qualitative, souvent considérée coûteuse, chercheurs non toujours sensibilisés)
4. sur-valorisation sociale de la fonction de la mère, de la fonction masculine du chef de famille et de la famille nombreuse
5. analphabétisme, sous-scolarisation et sous-information importants
6. contexte difficile de la pauvreté limitant la capacité d'intervention des organisations de la société civile

au plan institutionnel

7. Absence ou insuffisante participation des femmes et des institutions de promotion de la femme
8. l'ignorance / méconnaissance de l'impact des questions de genre sur l'efficacité du développement
9. la persistance d'une image sociale négative de la femme
10. résistance passive/active d'un grand nombre d'agents de développement et des institutions de socialisation

La planification par objectifs (PPO) axée sur le genre

11. sous-représentation des femmes (instances de décision/direction des organismes de planification)
12. persistance de vides juridiques et de contradictions relatives à l'égalité entre les sexes au niveau du cadre légal
13. non application des lois consignant l'égalité entre les sexes

au plan conceptuel et méthodologique

14. la compréhension du concept de genre et des inter-relations qui existent entre les questions de genre et l'efficacité des actions en matière de population
15. difficile application des approches intégrées, de la concertation, de la coordination et de l'approche-programme (le genre touche au système social)
16. participation encore faible des femmes et organisations féminines (conception/planification/ gestion)
17. Compétence insuffisante en matière d'analyse de genre et d'intervention pour lever les obstacles aux changements des relations de genre et à l'égalité et équité sociales entre les sexes

□ Postulats

1. Création de structures nationales et sous-régionales ayant pour objet la recherche et la formation en matière de genre
2. Elaboration plan d'action pour la promotion de la femme intégrant la dimension genre
3. Sensibilisation des décideur(re)s et formation des agents de conception aux questions de genre
4. Existence de structures publiques et non gouvernementales de promotion de la femme
5. Existence d'une politique de promotion de la femme, intégrant l'approche genre
6. Dynamisme des organisations non gouvernementales, qui peuvent se constituer en groupes de pression

ETAPE 9
ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Liste de contrôle

Types d'institutions

1. Quelles sont les parties prenantes ?
2. A quel niveau interviennent-elles (bénéficiaires, actrices, responsables) ?
3. Les institutions de reproduction des relations de genre, sont impliqués dans l'action ?

Profil genre des institutions impliquées

1. Quel est le mandat de chacune des parties prenantes ?
2. Quelle est leur politique ?
3. Quelles sont les caractéristiques de son personnel, en terme d'équilibre de genre (nombre, fonctions) ? ;
4. Quelles sont les pratiques de ces parties prenantes en ce qui concerne :
La participation des femmes,
Leurs accès et contrôle des ressources disponibles
La sensibilisation aux questions de genre
5. Les parties prenantes ont-elles la capacité de procéder à une formation en genre ?